



Énerg'iV

Notre territoire se renouvelle,
notre énergie aussi

A l'attention des candidats aux élections législatives

Thorigné-Fouillard, le 30 mai 2022

Objet : Points d'attention sur les projets de méthanisation en Bretagne !

—
Madame, Monsieur,

Vous présentez votre candidature au mandat de député et je souhaite vous interpeler sur une problématique à la fois agricole et énergétique qui résonne particulièrement dans un contexte de guerre en Ukraine et de souveraineté énergétique : la méthanisation. Il existe actuellement une terrible injustice en faveur des opposants à la méthanisation car la loi fragilise le modèle économique des projets de méthanisation en cas de recours. Avant de rentrer dans le détail de ce mécanisme, permettez-moi de partager quelques éléments de contexte national et local.

Au vu du contexte international, la décarbonation du gaz en substituant une production nationale de biogaz aux importations de gaz fossile russes, devient un enjeu majeur. Le biogaz breton est une alternative mais de nombreux projets d'injection de biogaz, via la méthanisation, sont aujourd'hui en attente ... et même dûment autorisés, font l'objet de recours. Pour contribuer à l'échelle locale à l'autonomie énergétique de la France, ces projets, s'ils sont portés par des acteurs du territoire, doivent au contraire être encouragés, facilités, et rapidement mis en service.

La SEM Energ'iV dédiée au développement des énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine ainsi qu'Énergie Partagée, fonds d'investissement citoyen se sont associés au collectif agricole de Bourg-des-Comptes pour porter l'unité de méthanisation agricole Agri-Bioénergies. A proximité de la N137 reliant Rennes à Nantes, le projet Agri-Bioénergies est une unité de méthanisation portée par une dizaine d'agriculteurs exploitants dans un rayon de 10 km. Utilisant majoritairement leurs effluents d'élevage, cette unité produira un gaz identique au gaz de ville. Celui-ci sera directement injecté dans le réseau et alimentera l'équivalent de 1 000 foyers pendant une quinzaine d'années. Ce projet de méthanisation porte en lui les valeurs de l'économie circulaire : les effluents d'élevage sont valorisés pour produire du biogaz et du digestat qui fertilisera les parcelles des agriculteurs à l'initiative du projet.

Le partenariat avec Energ'iV et Énergie Partagée confirme le projet dans sa dimension territoriale en impliquant dans le long terme deux structures spécialisées émanant des collectivités et des citoyens. C'est aussi la garantie d'une exigence environnementale poussée, au travers du respect de la charte d'Énergie Partagée durant toute la durée du projet et l'engagement d'Énerg'iV à accompagner dans la

Énerg'iV

Village des collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine
1 avenue de Tizé - CS 43603
35236 THORIGNE-FOUILLARD

02 99 23 15 55
contact@energiv.fr
energiv.fr





Énerg'iv

Notre territoire se renouvelle,
notre énergie aussi

durée le collectif dans le suivi de l'exploitation de l'installation en toute transparence avec les riverains et élus locaux. L'injection des premiers MWh de gaz était prévue d'ici septembre 2023 mais le recours déposé par un groupe de sept riverains, met à mal sa réalisation.

Le risque que le projet soit abandonné est réel car la loi française fragilise le modèle économique de la méthanisation en cas de recours. En effet, les porteurs de projets déposés avant juin 2021 sont contraints par un délai de 3 ans pour mettre en service leur installation à compter de la date de signature de leur tarif d'achat. Une fois ce délai passé, les mois de retard seront vendus sur le marché à un prix inconnu. A l'inverse de l'éolien, et pour une raison qui nous échappe, ce délai n'est pas suspendu en cas de recours. Or si le projet ne bénéficie pas d'un tarif sécurisé, les banques ne prennent pas le risque de le financer ... même dans un contexte de prix élevé du gaz comme c'est le cas aujourd'hui. C'est ainsi qu'en France, en pleine crise énergétique, il suffit de faire perdre du temps aux porteurs d'un projet de méthanisation pour le voir périr, faute de financement, et indépendamment des décisions de justice.

Si j'attire votre attention aujourd'hui c'est que, si vous êtes élu.e le 19 juin prochain, vous aurez le pouvoir de réintroduire plus d'équité en portant la proposition suivante : suspendre ce délai de 3 ans en cas de recours. Ainsi la justice a le temps de réaliser son travail et l'égalité des chances est rétablie.

Au-delà de cet ajustement réglementaire, sachez que le SDE35 et Energ'iv ont beaucoup travaillé depuis une année sur les conditions de soutien et d'accompagnement à une méthanisation durable en Ille et Vilaine, et que nous tenons à disposition pour vous présenter notre charte de méthanisation fixant nos conditions de soutien à ces projets (que le SDE35 devrait approuver début juillet 2022).

Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette requête et espère vous avoir convaincu de l'importance de ne pas entraver inutilement les projets qui contribuent localement à la souveraineté énergétique de notre pays.

Veillez croire, Madame, Monsieur le Candidat, en mes sincères salutations.

Daniel Guillotin
Président Energ'iv

Énerg'iv

Village des collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine
1 avenue de Tizé - CS 43603
35236 THORIGNE-FOUILLARD

02 99 23 15 55
contact@energiv.fr
energiv.fr

